



Ordre du jour de la séance ajournée du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 27 avril 2026 à 19h00, au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile

1. Présence et quorum
 2. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
 3. Procès-verbal
 4. Trésorerie
 5. Période de questions •
 6. Correspondance
 7. Loisirs
 - 7.1. Embauche du préposé à l'entretien des bâtiments et des infrastructures de loisirs
 - 7.2. Embauche de l'équipe d'animation du camp de jour – été 2026
 8. Urbanisme
 9. Projets
 - 9.1. Octroi de contrat – Cabane des annonceurs terrain de balle
 10. Service incendie
 11. Hygiène du milieu
 12. Travaux publics
 - 12.1. Octroi de contrat – Traçage de bandes de démarcation
 - 12.2. Octroi de contrat - Matériaux granulaires
 - 12.3. Octroi de contrat - Scellement de fissures
 - 12.4. Octroi de contrat – Débroussaillage des abords de routes
 13. Direction générale
 14. Varia
 15. Levée de la séance
- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
 - Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
 - À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.